



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le 30 juin à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHAUNAY, sous la Présidence de Monsieur Guy SAUVAITRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24.06.2014

Présents : Mr SAUVAITRE Guy, Mme BRIZZI Floriane, Mr TEXIER Jean-Louis, Mme TARDY Laurence, Mr SOUCHE Guy, Mme DEFORGES Déborah, Mr GARGOUIL Jean-François, Mr CADIOUX Henri-Louis, Mme COLE Della, Mme MIRBEAU Michèle, Mr GRANIER Michel, Mme PASQUAY Françoise, Mme DESBOURDES Béatrice, Mr TERRANOVA Jean-Luc.

Pouvoir : /

Absents : Mr VANNERON Michel,

Secrétaire de séance : Madame MIRBEAU Michèle a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du SIVEER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal :

que, l'arrêté inter préfectoral N°2013-D2/BI-060 du 05 février 2013 portait fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du SIVEER.

- que, par délibération en date du 24/10/2012 le conseil municipal avait émis un avis défavorable à l'adhésion au Syndicat Départemental sur la base du SIVEER.

- que, l'arrêté inter préfectoral N° 2013-D2/BI-072 en date du 15 novembre 2013 avait reporté au 01 janvier 2015, la création d'un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement.

- qu'il est nécessaire, de définir des orientations stratégiques en matière de gestion de la ressource en eau comme le prévoient les études engagées par le Conseil Général de la Vienne.

- Que la commune souhaite que le mode de gestion en régie directe du SEA SUD VIENNE soit conservé.

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer et d'émettre un avis défavorable à l'intégration du SEA SUD VIENNE au Syndicat Départemental établi sur les bases du SIVEER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'émettre un avis défavorable à l'intégration du SEA SUD VIENNE au syndicat départemental de l'eau établi sur les bases du SIVEER.

Continuation de la séance du 30 juin 2014

OBJET : Décisions Modificatives n°1/2014 : Service Assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre les décisions modificatives suivantes pour le budget assainissement :

Investissement Dépenses

2156/0108	Branchements ponctuels	+ 2000.00
020	Dépenses imprévues	- 1000.00
2315/0114	Travaux stations	- 1000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur ces décisions modificatives.

Continuation de la séance du 30 juin 2014

OBJET : Subvention MFR de Chauvigny

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 50 € à La Maison Familiale Rurale de Chauvigny qui accueille un jeune de CHAUNAY dans son établissement.

Continuation de la séance du 30 juin 2014

OBJET : Reclassement de voies dans le domaine public communal

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier transmis par la DIRA (Direction Interdépartementale des routes Atlantiques) sollicitant le reclassement de certaines voies qui avaient été créées ou aménagées lors de la mise à 2x2 voies de la RN 10.

Voies à reclasser dans le domaine communal :

- La voie située au « Pré Paillet » entre la Grande Rue (RD25) et la rue des Charrières,
- La route de Senillé située entre la route du Calvaire et la VC 111,
- La route non nommée située entre la VC 111 et la VC 303 (détour du Fouilloux).

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la mise à 2x2 voie de la RN 10, ces voies ont été créés ou aménagées pour servir de voies de désenclavement de la RN 10. La VC 107 qui part du bourg de CHAUNAY en passant par le village de Vant jusqu'à la limite de la Commune devait aussi être aménagée dans le cadre de la mise à 2x2 voie de la RN10, mais malheureusement ces travaux n'ont jamais été réalisés.

Le Conseil Municipal, après échange de vues et en avoir délibéré, donne son accord pour le reclassement demandé sous réserve de la prise en charge de l'aménagement de la VC 107 par les Services de l'Etat.

Continuation de la séance du 30 juin 2014

OBJET : Compte rendus de Commissions et décisions

Commission voirie et rivière :

Après avoir entendu le compte rendu de la Commission, le Conseil Municipal décide de retenir les travaux de voirie pour 2014 qui seront réalisés par le SIMER, aux lieux suivants :

- Panièvre,
- La Bauverie,
- Lotissement Henri Lacroix,
- Vant « Partie sud »
- Les Fants
- Route de Biarge

Le montant total des travaux s'élève à la somme de 59 923.86 € TTC.

Commission des bâtiments :

Après avoir entendu le compte rendu de la Commission, le Conseil Municipal décide de retenir les travaux suivants pour 2014 :

- Migration fioul vers gaz propane de l'installation de chauffage de l'ELIPAD pour un montant de 20 539.32 € TTC (entreprise BOUTINEAU),
- Pose de carrelage dans un couloir et un salon de l'ELIPAD pour un montant de 6 037.20 € TTC (entreprise BELLO CONSTRUCTION),
- Remplacement d'une porte à la salle des fêtes pour un montant de 1 448.64 € TTC (entreprise BETIN),
- Remplacement d'une porte à l'école Francine Poitevin pour un montant de 1 305.60 € TTC (entreprise ROUSSEAU),

Commission matériel :

Après avoir entendu le compte rendu de la Commission, le Conseil Municipal décide l'acquisition des matériels suivants :

- Echafaudage roulant pour un montant de 1 206.00 € TTC (entreprise OREXAD),
- Un taille haie pour un montant de 410 € (entreprise COUHE MTOCULTURE),
- 2 armoires de bureau pour un montant de 709.58 € (entreprise VERRIER CHAUMET),
- Un nettoyeur vapeur pour un montant de 449.00 € (entreprise TERRASSIER),

Commission cimetière :

Après avoir entendu le compte rendu de la Commission, le Conseil Municipal décide de réaliser en 2014 les travaux suivants :

- Aménagement des WC en toilettes sèches et pose de portillon pour un montant de 749.17 € TTC (structure ACTI'START)
- Réfection en peinture du calcaire pour un montant de 1 528.00 € TTC (entreprise VITU)
- Autres travaux : réalisation de 8 cavurnes supplémentaires dans le columbarium, aménagement du jardin du souvenir, réfection des murs d'enceinte.

Le Conseil Municipal se réunira en septembre pour finaliser ces travaux.